



Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

FRANCE DRESSAGE, est une association qui a pour objet de :

- *Promouvoir et développer l'élevage en France de chevaux et de poneys de sport destinés à la discipline du dressage.*
- *Fédérer l'ensemble des acteurs socio-professionnels de la filière Jeunes Chevaux de Dressage (éleveurs, cavaliers, juges, propriétaires), afin de défendre leurs intérêts auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'IFCE, au sein des organismes représentatifs et de toutes instances concernées par l'élevage du cheval de Dressage.*

(Extrait des statuts de FRANCE DRESSAGE)

Ses actions consisteront à :

- Faire toutes propositions de nature à améliorer la réglementation en matière de sélection d'élevage et de concours de jeunes chevaux/ poneys de dressage.
- Organiser directement ou indirectement toutes manifestations de promotion ou de communication.
- Apporter aux éleveurs un service de conseils et de formation.
- Participer au développement d'actions visant pour les éleveurs à commercialiser leurs produits.

I - Dispositions générales des épreuves d'élevage

Les épreuves d'élevage organisées par FRANCE DRESSAGE ont plusieurs objectifs :

- Sélectionner des chevaux et poneys sur des critères spécifiques pour la discipline du dressage de compétition
- Mettre en valeur les meilleurs sujets, afin de promouvoir l'élevage des chevaux et poneys de dressage nés en France
- Attribuer des labels aux meilleurs reproducteurs mâles et femelles
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs et les cavaliers à améliorer la préparation des jeunes chevaux et poneys de dressage
- Mettre en place des actions afin d'aider les éleveurs à développer la commercialisation des chevaux et poneys de dressage, en France et à l'étranger.

II - Conditions d'admission aux épreuves d'élevage

Nouveauté 2023 : du fait de la mise aux normes RZUE (règlement zootechnique de l'Union Européenne) pour les épreuves d'élevage en France : Tout propriétaire souhaitant présenter un cheval /poney à un juge France Dressage en vue de le caractériser n'aura plus l'obligation de prendre la cotisation France dressage pour l'année en cours, mais il y aura des tarifs différents d'engagements aux épreuves pour les adhérents et les non adhérents. Les adhésions se prennent obligatoirement via le site SHF.

Les épreuves de FRANCE DRESSAGE, qualificatives ou finale nationale, sont ouvertes exclusivement aux chevaux et poneys, **nés en France, inscrits dans un stud-book de l'Union Européenne ou d'origine constatée, et inscrits au SIRE.** (Seules exceptions : les Critériums des 3 ans - cf. chapitre IV)

Les foals poneys pourront être issus de deux parents poneys ou d'une mère ponette de taille C (certificat de toisage officiel joint à l'engagement) et d'un étalon cheval.

La taille des poneys de 2 ans est au maximum de 1.45m, et pour les 3 ans de 1.49m (toléré 1.499m) - se référer au règlement ANPSF.

Les propriétaires des chevaux (sont considérés comme propriétaires les personnes inscrites au SIRE comme telles) ou leurs représentants devront fournir les documents d'identification dûment certifiés ou validés, et toutes les pièces permettant de vérifier le respect des conditions d'admission.

Les chevaux et poneys devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, et être à jour de leur vaccination contre la grippe équine et la rhinopneumonie (pour celle-ci se référer au texte SHF).

FRANCE DRESSAGE pourra faire effectuer des contrôles antidopage sur les chevaux et poneys participant aux épreuves d'élevage.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit de toiser les poneys.

III - Sanctions

Tout auteur de fraude sur l'origine ou sur l'identité d'un équidé, ou tout auteur de fausse déclaration ou de manquement au présent règlement, peut être exclu du Concours et du bénéfice des primes prévues au présent règlement.

Les chevaux présentant un comportement dangereux, un problème physique ou sanitaire, seront éliminés par le jury.

Le Président du jury reste souverain pour prendre toute décision, y compris l'exclusion pendant le concours en cas d'attitude déplacée du propriétaire (ou son représentant), cavalier, présentateur ou autre.

IV - Épreuves qualificatives

A. Engagements épreuves qualificatives

- 1. Dans le cadre des concours qualificatifs organisés par FRANCE DRESSAGE (cf. calendrier sur le site www.france-dressage.org), le droit d'engagement pour les foals, 2 ans et 3 ans est de 30 €, pour les adhérents France dressage à jour de leur cotisation et de 120€ pour les non adhérents**

L'inscription aux concours qualificatifs se fait via le site Internet de SHF Concours.

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

FRANCE DRESSAGE se réserve le droit d'annuler ces concours en cas de nombre insuffisant de participants.

- 2. Dans le cadre d'une demande de qualification par déplacement d'un juge chez un éleveur, le droit d'engagement est de 50 € pour les adhérents France dressage à jour de leur cotisation et de 140€ pour les non adhérents**

Le bulletin d'inscription spécifique est disponible sur le site www.france-dressage.org. Il est à envoyer au secrétariat obligatoirement accompagné du montant des engagements et de la cotisation à FRANCE DRESSAGE si nécessaire.

Les frais de déplacement du juge FRANCE DRESSAGE seront à acquitter par l'éleveur directement au juge le jour de la présentation.

Quel que soit le type de qualification souhaitée, le jugement sera effectué selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE, et un double du protocole du ou des chevaux et poneys qualifiés devra être adressé à FRANCE DRESSAGE. Pour qu'un cheval ou un poney puisse être qualifié.

Le calendrier des épreuves, avec les dates de clôture des engagements, sera disponible sur le site de www.france-dressage.org.

La date limite pour qualifier un cheval ou un poney à la finale nationale est fixée **au 27 août 2023 inclus** (en cas de qualifications tardives, les résultats devront être fournis par mail).

Le livret des chevaux/poneys devra être présenté au juge. Celui-ci vérifiera que les vaccinations Grippe et rhinopneumonie sont à jour (sauf pour les foals). A défaut le poulain ou la poulinière ne pourra pas participer au championnat.

B. Déroulement des épreuves qualificatives organisées par FRANCE DRESSAGE

- Catégories :

Poney : foal femelle, foal mâle

Cheval : foal femelle, foal mâle

Poney : 2 ans femelle et hongre, 2 ans mâle

Cheval : 2 ans femelle et hongre, 2 ans mâle

Poney : 3 ans femelle et hongre, 3 ans mâle (non monté)

Cheval : 3 ans femelle et hongre, 3 ans mâle (non monté)

Les épreuves consistent en :

- Une présentation des allures en liberté, aux deux mains.
- Une présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne.

Les chevaux et poneys seront notés selon une grille établie par FRANCE DRESSAGE, sur laquelle un protocole d'explication des notes sera inclus et remis à chaque propriétaire. Une copie des protocoles devra être adressée au secrétariat de FRANCE DRESSAGE, par le ou les juges présent(s).

Les chevaux ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 70 %** et les poneys ayant obtenu **une note supérieure ou égale à 68 %**, seront qualifiés pour la finale à la Grande Semaine de Fontainebleau.

- Catégorie :

Label poulinière (cf. règlement Label disponible sur le site www.france-dressage.org).

V - Championnats de France

A. Engagement à la finale

Le Championnat est organisé dans le cadre de la Semaine du Dressage par
FRANCE DRESSAGE
avec la participation de la SHF, du stud-book Selle Français,
et du stud-book du Cheval de Dressage Français

du 07 au 10 septembre 2023
au grand parquet de FONTAINEBLEAU

Peuvent participer à ce concours les chevaux et poneys répondant aux critères d'admission ci-dessus, et :

- Qualifiés lors des épreuves qualificatives définies dans le présent règlement.
- Les foals chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2021, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2023.
- Les foals poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2021, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2023.
- Les 2 ans chevaux classés « Elite » lors des championnats de France 2022, avec la note de 80 % et plus, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2023.
- Les 2 ans poneys classés « Elite » et « Excellent » avec la note de 77% et plus, lors des championnats de France 2021, sont qualifiés d'office pour la finale des championnats de France 2023.
- **Nouveauté 2023 : les foals issus d'un ou 2 parents labellisés ne sont plus qualifiés d'office et doivent de ce fait être présentés à un juge pour obtenir leur qualification.**

La clôture des engagements est fixée au 28 août 2023 inclus.

L'inscription à la Grande Finale de FRANCE DRESSAGE se fait via le site Internet de SHF Concours.

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive.

Le montant des engagements est fixé à 70 euros pour les chevaux et les poneys des propriétaires adhérents à France Dressage et à jour de leur cotisation et de 160€ pour les non adhérents

B. Déroulement des épreuves

(L'ordre du déroulement des épreuves peut être modifié en fonction du nombre d'engagés)

Les chevaux et poneys seront présentés obligatoirement par des présentateurs habilités FRANCE DRESSAGE qui seuls seront autorisés à rentrer dans le ring (prestation comprise dans l'engagement).

Les éleveurs devront obligatoirement rester hors du ring.

Le foal sera présenté avec sa mère. Les allures du poulain seront jugées autour de la mère sauf pour le pas, où le poulain pourra être tenu en longe, selon le choix du propriétaire.

Dans le cas où le foal est orphelin ou déjà sevré, il pourra être présenté seul ou avec sa mère adoptive.

Pour les 2 ans et 3 ans LIBERTÉ, l'épreuve consiste en une :

- Présentation des allures en liberté, aux deux mains
- Présentation en main au modèle : celui-ci sera examiné à l'arrêt et au pas en ligne

Pour les 3ans MONTÉS

- Présentation montée aux 3 allures, sur un texte de reprise disponible sur le site de FRANCE DRESSAGE

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS ET 2 ANS MALES

ÉPREUVE 1 :	PONEYS FOALS MALES
ÉPREUVE 2 :	CHEVAUX FOALS MALES
ÉPREUVE 3 :	PONEYS 2 ANS MALES
ÉPREUVE 4 :	CHEVAUX 2 ANS MALES

VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2023

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES FOALS FEMELLES ET 2 ANS FEMELLES ET HONGRES

ÉPREUVE 5 :	PONEYS FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 6 :	CHEVAUX FOALS FEMELLES
ÉPREUVE 7 :	PONEYS 2 ANS FEMELLES & HONGRES
ÉPREUVE 8 :	CHEVAUX 2 ANS FEMELLES& HONGRES

SAMEDI 9 SEPTEMBRE 2023

CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS LIBERTÉ

ÉPREUVE 9 :	PONEYS 3 ANS FEMELLES & HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 10 :	CHEVAUX 3 ANS FEMELLES & HONGRES LIBERTÉ
ÉPREUVE 11 :	PONEYS 3 ANS MÂLES LIBERTÉ
ÉPREUVE 12 :	CHEVAUX 3 ANS MÂLES LIBERTÉ

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023
CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3 ANS MONTÉS

ÉPREUVE 13 :	PONEY 3 ANS FEMELLE ET HONGRE MONTÉ
ÉPREUVE 14 :	PONEY 3 ANS MALE MONTÉ
ÉPREUVE 15 :	CHEVAL 3 ANS FEMELLE ET HONGRE MONTÉ
ÉPREUVE 16 :	CHEVAL 3 ANS MALE MONTÉ

Pour toutes ces épreuves :

Le jury sera composé de plusieurs juges et les poulains seront évalués sur la régularité des allures, l'élasticité, l'amplitude, leur modèle et leurs aptitudes pour la discipline du Dressage, selon la grille de notation de FRANCE DRESSAGE.

Pour l'épreuve montée, les chevaux et poneys seront jugés aux trois allures sur leur développement, l'équilibre naturel, la maniabilité et l'impression générale.

En cas d'ex æquo, les primes seront calculées en faisant la moyenne des primes attribuées.

Les épreuves des 2 ans et des 3 ans sont divisées en 3 sections Mâles, Femelles et Hongres. Si le nombre d'engagés est faible dans une épreuve Femelles ou Hongres d'une même année, les épreuves seront alors regroupées.

Le livret des chevaux/poneys devra être présenté au steward avant l'entrée dans le ring. Celui-ci vérifiera que les vaccinations Grippe et rhinopneumonie sont à jour (sauf pour les foals). A défaut le poulain ou la poulinière ne pourra pas participer au championnat.

C. Primes et dotations des championnats de France

Les mentions suivantes seront attribuées sur toutes les épreuves pour les chevaux et poneys ayant obtenu :

- 80 % et plus : ELITE
- 77 % et plus : EXCELLENT
- 75 % et plus : TRÈS BON

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE pour chaque catégorie pour un montant de **850 €**. Seul le tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 8 classés :

1 ^{er}	230 €	2 ^{ème}	150 €	3 ^{ème}	120 €	4 ^{ème}	90 €
5 ^{ème}	80 €	6 ^{ème}	70 €	7 ^{ème}	60 €	8 ^{ème}	50 €

Pour toutes les épreuves, les 8 meilleurs candidats seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

VI - Critérium

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2023

En parallèle du championnat de France, FRANCE DRESSAGE organise un Critérium Chevaux et un Critérium Poneys, pour les chevaux et poneys de 3 ans, répondant à tous les critères suivants :

- Nés en France ou non, mais inscrits au SIRE
- OC ou inscrits dans un stud-book reconnu par l'Union Européenne
- Ne participant pas aux épreuves du championnat de France 2023

ÉPREUVE 17 : CRITÉRIUM 3 ANS PONEY

ÉPREUVE 18 : CRITÉRIUM 3 ANS CHEVAL

Ces épreuves, différentes et distinctes du championnat de France des 3 ans, se limiteront à une épreuve montée, se déroulant sur une reprise imposée (texte de reprise disponible sur le site www.france-dressage.org). Les chevaux et poneys seront jugés sur leurs trois allures, leur maniabilité et l'impression générale.

Aucune qualification préalable n'est nécessaire.

Les primes seront attribuées par FRANCE DRESSAGE. Seul le tiers des participants bénéficient de primes, avec un maximum de 3 classés. Il n'y aura qu'un seul classement pour les femelles, hongres et mâles.

1 ^{er}	75 €	2 ^{ème}	50 €	3 ^{ème}	30 €
-----------------	------	------------------	------	------------------	------

Les 3 meilleurs des Critériums seront présents à la remise des prix et récompensés par des plaques et flots. **Les horaires des remises des prix seront affichés au secrétariat et devront être impérativement respectés.**

Le montant des engagements est fixé à 70 euros pour les chevaux et pour les poneys des propriétaires adhérents à France Dressage et à 160€ pour les non adhérents

La clôture des engagements est fixée au lundi 28 août 2023 inclus.

L'inscription au Critérium se fait via le site Internet de SHF Concours.

ATTENTION à la date limite d'engagement qui sera définitive sans rattrapage possible.

En raison de la nouvelle organisation de la Grande de Semaine à Fontainebleau, les jours de passage des épreuves ainsi que l'ordre des épreuves dans une journée, peuvent être modifiés jusqu'à la parution des horaires définitifs à la suite de la clôture des engagements.

VII - Dispositions générales

- Pour les remises des prix de la Grande Semaine les chevaux/poneys classés seront présentés par des personnes en tenue blanche (chemise, pantalon), ou polo France Dressage : blanc ou bleu, et pantalon blanc.
- Sur tous les autres concours qualificatifs une tenue correcte est exigée.
- Les chevaux/poneys de 2 ans et 3 ans doivent être présentés en filet.
- Seul le port de guêtres aux antérieurs de couleur blanche est autorisé pour les présentations en liberté.
- Sur tous les concours, les poneys pourront être toisés.
- Les propriétaires ou leurs représentants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.
- Epreuves montées, qualificatives et finales : Les cavaliers des 3 ans montés et des Critériums devront avoir une licence FFE pratiquant à jour. Le cavalier devra être en tenue de concours ou en tenue d'équitation, le port du casque de protection est obligatoire.
Les protections de dos (gilet ou airbag) sont autorisées et même recommandées.
- Les chevaux et les poneys devront être présentés en filet simple, les muserolles devront être raisonnablement ajustées. La cravache et les éperons sont autorisés, la cravache ne devra pas excéder une longueur de 110 cm, en ce qui concerne la longueur des éperons il convient de se référer au règlement SHF. Les protections sont interdites. Dans tous les cas le harnachement et la tenue doivent être conformes au règlement SHF.
- Les réservations de boxes seront à faire directement et suffisamment à l'avance pour pouvoir être honorées, auprès des organisateurs.
- L'organisateur et le président du jury se réservent le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement du concours du fait de circonstances imprévues.